Les Éleveurs de volailles du Québec

Procédures de régie d'élevage du *Programme de soins aux animaux* « PSA »

Quota n°: _____

Section 1 : Éleveurs et employés **(Référence : voir page 15 du manuel PSA)**

Mise à jour des procédures de régie d'élevage « PRE »

Éleveur ou responsable du PSA : ce *Formulaire annuel* doit être signé et daté à chaque fois qu'une modification est apportée aux procédures de régie d'élevage «PRE» et au minimum 1 fois par année, lors de la révision des PRE avant l'audit annuel.

Nom	Signature	Date

❒ Les dossiers d'élevage sont conservés pendant au moins 1 an. Idéalement, conservez vos dossiers 2 ans en cas d'enquête de l'ACIA sur l'aptitude au transport de vos oiseaux. Pour l'audit annuel, les dossiers des 12 derniers mois peuvent être audités.

Formation des employés

Demandez à chaque employé de la ferme de prendre connaissance du manuel PSA, de lire et de bien comprendre les procédures de régie d'élevage de ce présent *Formulaire annuel* et du *Code de pratiques 2016*. Par la suite, l'employé doit signer et dater après sa formation initiale et chaque fois que ce *Formulaire annuel* est mis à jour (minimum 1 fois par an avant l'audit annuel).

Nom des employés	Signature	Date

- ❒ Chaque employé de la ferme doit remplir et signer le *Code de conduite* à l'**Annexe 1**. Veuillez conserver ce document.
- ❒ Les employés doivent être surveillés et recevoir une formation supplémentaire au besoin.

Autres formations

Indiquez les autres formations que l'éleveur ou les employés ont reçues concernant le bien-être animal (ex. : formation sur l'euthanasie) :

Nom	Formation	Date

Section 2 : Aliments et eau

(réf. : voir page 16 du manuel PSA)

- ❒ Complétez l'**Annexe 2** pour chaque poulailler.

Section 3 : Environnement

(Température, qualité de l'air et éclairage)

Température

(réf. : voir page 17)

Décrivez votre programme de température utilisé tout au long de l'élevage (ou joignez une charte) et les valeurs extrêmes programmées (haute et basse températures). Lorsque le système d'alarme signale que la température à l'intérieur du poulailler dépasse les valeurs extrêmes, décrivez quelles sont vos mesures correctives: _____

_____

_____

_____

_____

_____

Qualité de l'air : humidité et ammoniac

(réf. : voir page 18)

Indiquez vos valeurs cible de l'humidité : _____et de l'ammoniac :_____

Décrivez la procédure quotidienne pour contrôler ces 2 paramètres. Lorsque l'humidité ou l'ammoniac dépasse les valeurs cibles, décrivez quelles sont vos mesures correctives : _____

_____

_____

Quel appareil utilisez-vous pour mesurer l'ammoniac ? _____

À quelle fréquence mesurez-vous l'ammoniac ? _____
DF : minimum 1 fois / semaine à partir de la 4e semaine d'élevage (jours 21 à 27)

Le PSA recommande (FR) une concentration en CO_2 en dessous de 3 000 ppm.

Éclairage

(réf. : voir page 19)

Décrivez votre programme d'éclairage utilisé pendant l'élevage, qui respecte les éléments ci-dessous (ou joignez une charte) :

Fournissez-vous aux oiseaux :

- ❒ Au moins 1 h de noirceur / jour à partir d'au moins 24 h après le placement
- ❒ Un éclairage de jour qui permet d'observer efficacement les poussins / poulets
- ❒ Une période de noirceur qui augmente graduellement (nombre d'heures)
- ❒ Au moins 4 h de noirceur consécutives / jour à partir du jour 5 jusqu'à 7 jours avant l'abattage
- ❒ Une intensité lumineuse en période d'obscurité qui est au maximum 20 % de l'intensité lumineuse en période d'éclairage

Section 4 : Densité et gestion de la litière

Densité d'élevage

(réf. : voir page 20)

- ❒ Complétez l'**Annexe 2** pour chaque poulailler.

Qualité de la litière

(réf. : voir page 21)

❒ La litière doit être remplacée par de la litière propre après chaque troupeau.

Décrivez votre procédure quotidienne utilisée pour observer la qualité de la litière (humidité) :

Section 5 : Observation et manipulation des poulets

Manipulation des oiseaux **(réf. : voir pages 22 et 23)**

Décrivez vos procédures de manipulation des poussins et des boîtes de poussins, qui servent à éviter les blessures et à minimiser le stress (page 22) :

Décrivez vos procédures de manipulation des poulets en cours d'élevage, qui servent à éviter les blessures et à minimiser le stress (page 23) :

Vérification quotidienne des troupeaux **(page 23) :**

Indiquez la fréquence quotidienne d'observation des troupeaux :

Cette fréquence varie-t-elle pendant l'élevage (ex. : démarrage, chaleur d'été, froid hivernal, etc.) ?

Section 6 : Pratiques en soins de santé **(réf. : voir pages 24 à 27)**

(Plan de santé du troupeau, mortalité, euthanasie)

Plan de santé (page 24)

❒ Le vétérinaire est le professionnel qui a élaboré votre plan de santé pour les troupeaux.

Indiquez votre protocole de vaccination :

	Âge	Nom du vaccin	Contre quelle maladie	Voie d'administration
1				
2				
3				
4				
5				

Indiquez les maladies pour lesquelles vous faites de la prévention sur votre ferme :

	Maladies	Méthodes de prévention
1		
2		
3		
4		
5		

Santé du troupeau (page 24)

Sur le rapport de l'abattoir, avez-vous des données sur :

Les condamnations ❒ oui ❒ non

La pododermatite (lésions sous les pattes) ❒ oui ❒ non

Les ampoules au bréchet ❒ oui ❒ non

Les brûlures aux jarrets ❒ oui ❒ non

Si oui, décrivez comment vous surveillez l'apparition de ces conditions physiques dans le poulailler et comment vous réglez ces problèmes lorsque l'incidence devient trop élevée : _____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Protocole d'euthanasie (pages 25 à 27) **:**

❒ Tous les jours, les poulets malades ou blessés doivent être traités ou, si nécessaire, euthanasiés.

❒ Toutes les personnes responsables de l'euthanasie doivent recevoir une formation.

Décrivez votre principale méthode acceptable d'euthanasie, en fonction de l'âge des oiseaux, et la méthode secondaire si la 1re ne fonctionne pas : _____

_____

_____

Utilisez-vous un instrument pour euthanasier les oiseaux ? ❒ oui ❒ non

Si oui, veuillez indiquer quel instrument et décrire son entretien, ainsi que la fréquence de son entretien :

Décrivez quels sont les signes déclencheurs qui mènent à la décision d'euthanasier un oiseau (p. 26) :

Décrivez les signes de la perte de conscience et de la mort que vous observez chez l'oiseau pour vous assurer que l'euthanasie est efficace (page 26) :

❒ La mort de l'oiseau doit être confirmée avant de quitter le poulailler et avant de disposer de la carcasse.

Section 7 : Gestion et préparation en cas de situation d'urgence

Plan d'urgence à la ferme (page 28) :

Décrivez les fonctions de votre système d'alarme :

❒ Décrivez votre plan d'urgence à l'**Annexe 3**. Ces procédures doivent être lues par tous les employés.

❒ Compléter l'affiche *En cas d'urgence* avec les coordonnées des personnes à contacter à l'**Annexe 4**.

❒ Lorsqu'un dépeuplement à grande échelle est nécessaire, il doit être effectué en consultation avec votre vétérinaire, l'EQCMA (Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles) et les ÉVQ.

Section 8 : Capture et chargement **(réf. : voir pages 29 et 30)**

Nouvelles constructions ou rénovations (page 29) : ❒ sans objet

❒ Minimisez les risques que les oiseaux se mouillent pendant le chargement (ex. : gouttières aux portes de chargement).

❒ Protégez les portes des éventuelles chutes de glace.

❒ Adaptez la conception des bâtiments à l'équipement utilisé pour la capture et le chargement et avoir un nombre suffisant de portes de taille appropriée.

❒ Veillez à ce que les zones de chargement, l'éclairage et l'équipement permettent une manipulation efficace respectant le bien-être animal.

❒ Aménagez et entretenez la / les voie(s) d'accès et la cour pour faciliter l'accès des véhicules de transport.

Capture et chargement

❒ Obtenez du transformateur / acheteur une lettre d'assurance qualité précisant que le protocole de bien-être animal est respecté par les attrapeurs.

Avant l'arrivée des attrapeurs :

❒ Le troupeau doit être évalué pour l'aptitude au transport par l'éleveur / l'employé. Les oiseaux jugés inaptes doivent être euthanasiés ou séparés.

❒ En consultation avec le transformateur, les conditions du troupeau et du poulailler ainsi que la durée du trajet doivent être pris en compte.

À l'arrivée des attrapeurs et tout au long du chargement :

❒ Avant la capture, réunion et discussion entre l'éleveur / employé et le chef d'équipe des attrapeurs sur les conditions du poulailler, l'état de santé du troupeau et l'aptitude des oiseaux au transport.

❒ L'eau est disponible jusqu'au début de la capture.

❒ En consultation avec le transformateur, les oiseaux mouillés ne doivent pas être chargés par temps froid s'il y a un risque que les oiseaux gèlent.

Après le chargement :

❒ Les oiseaux inaptes au transport sont euthanasiés dès que possible ou au maximum dans les 8 h suivant le chargement.

Annexe 1 - Code de conduite

Politique sur les soins aux animaux d'élevage avec déclaration de l'employé

À [_____], nous sommes déterminés à assurer des normes élevées en matière
Nom de la ferme/l'entreprise
de bien-être animal, conformément au Programme de soins aux animaux et au Programme de salubrité à la ferme des Producteurs de poulet du Canada «PPC». Nous nous efforçons de favoriser une culture de compréhension à l'égard des principes et des exigences concernant les soins aux animaux qui veillent à ce que nos oiseaux soient confortables et en santé, ainsi que bien soignés.

Notre engagement

Chaque personne qui manipule un animal, ou entre en contact avec un animal, doit:

- avoir lu et compris les procédures de régie d'élevage contenues dans le *Formulaire annuel* du Programme de salubrité des aliments à la ferme et du Programme des soins aux animaux et les signer avant de commencer à travailler avec les animaux. Par la suite, ces documents doivent être révisés et signés au moins une fois par année.
- avoir pris connaissance de la présente Politique;
- signer la Politique au moment de l'embauche, et à chaque année par la suite.

Notre engagement envers nos employés

Votre travail est précieux et important pour nos animaux et notre entreprise. Les employés peuvent, en tout temps, discuter d'une question ou demander des conseils sur la façon de régler une situation auprès de [_____].
Nom du superviseur ou gestionnaire immédiat
Lorsque vous signalez un incident de mauvais traitement, de maladie ou de blessure possible d'un de nos animaux, nous prenons cela au sérieux. Nous documentons vos préoccupations. Nous effectuons un suivi afin de régler la situation et/ou d'offrir une formation supplémentaire aux employés.

L'engagement de nos employés à notre égard

Chacun de nos employés doit manipuler et traiter les animaux avec respect conformément au Programme de soins aux animaux et au Programme de salubrité des aliments à la ferme des PPC et aux lois qui régissent nos activités. Les employés doivent veiller au respect de toutes les exigences prévues au *Formulaire annuel* du Programme de soins aux animaux et du Programme de salubrité des aliments à la ferme des PPC.

Lorsque les employés sont à la ferme et/ou qu'ils accomplissent du travail pour nous en dehors de la ferme, ils ne doivent pas prendre de photos ou de vidéos ni d'autres images et/ou enregistrer des sons à l'aide d'un appareil quelconque (caméra, téléphone intelligent, magnétophone, vidéo, etc.) pour quelque raison que ce soit, ni aider quelqu'un à le faire, à moins que
[_____] ne vous ait donné sa permission écrite préalable.
Nom de la ferme/l'entreprise
Si un employé observe, reçoit des renseignements ou prend autrement connaissance de la manipulation ou du traitement d'un animal dont nous sommes responsables qui sont contraire aux exigences du Programme de soins aux animaux des PPC et du Programme de salubrité des aliments à la ferme et/ou de la Politique:

a) Il **doit** signaler cette information **immédiatement** à [_____] ou, si cette personne n'est pas disponible, à [_____].
Personne-ressource *Autre personne-ressource*
b) Il doit coopérer pleinement à l'enquête du signalement. Les employés doivent respecter le besoin de confidentialité. Par conséquent, les employés ne doivent pas divulguer de l'information au sujet d'un signalement ou de leur participation à une enquête ou rapport, sauf dans la mesure requise par [_____] aux fins d'enquête appropriée et de résolution de la situation, ou
Nom de la ferme/l'entreprise
lorsqu'ils sont contraints de le faire par la loi.

Toute violation des exigences prévues au Programme de salubrité des aliments à la ferme et du Programme des soins aux animaux, de la présente Politique et/ou aux lois régissant nos activités donnera lieu à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement justifié, dans les cas appropriés. [_____] se réserve le droit de signaler les personnes qui
Nom de la ferme/l'entreprise
maltraitent les animaux à la police à des fins de poursuites. Les contrevenants aux lois applicables s'exposent à des pénalités monétaires pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement.

Si un employé enfreint délibérément les exigences prévues au Programme de salubrité des aliments à la ferme et au Programme des soins aux animaux, à cette politique et/ou des règlements fédéraux ou provinciaux régissant nos activités, [_____] se réserve le droit de donner
Nom de la ferme/l'entreprise
les renseignements personnels de l'employé aux autorités chargées de l'application de la loi.

DÉCLARATION DU GESTIONNAIRE : À titre de gestionnaire/superviseur, je déclare que j'ai passé en revue le *Formulaire annuel* du Programme de salubrité des aliments à la ferme et le *Formulaire annuel* du Programme des soins aux animaux ainsi que la Politique sur les soins aux animaux d'élevage avec l'employé indiqué ci-dessous à la date indiquée.

_____ _____

Nom du gestionnaire/superviseur Signature du gestionnaire/superviseur

_____

Date

DÉCLARATION DE L'EMPLOYÉ : À titre d'employé de [_____], je déclare avoir lu et
Nom de la ferme
compris la présente Politique sur les soins aux animaux d'élevage et les exigences contenues au *Formulaire annuel* du Programme de salubrité des aliments à la ferme et du Programme des soins aux animaux et j'accepte de les respecter en tout temps. Je comprends que si je ne respecte pas ces programmes et la politique : i) je ferai l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement justifié, ii) je m'expose à des poursuites conformément aux lois applicables et (iii) [_____] a le droit de fournir mes renseignements personnels aux autorités
Nom de la ferme/l'entreprise
chargées de l'application des lois.

_____ _____

Nom de l'employé Signature de l'employé

_____

Date

Formulaire annuel PSA | Poulet

Les Éleveurs de volailles du Québec

Poulailler n°: _____

Annexe 2 - Densité d'élevage
Nombre maximum de poussins à placer
1 page par poulailler

Étapes 1 et 2 : Calcul du nombre d'oiseaux basé sur la superficie, la densité maximale et le poids cible

	a Superficie utilisable[1]	b Densité maximale[2]	c Poids cible[3]	d Capacité en nombre d'oiseaux (a x b) / c
Étage 1				0
Étage 2				0
Étage 3				0

[1] Surperficie utilisable (m^2) de votre *Guide*. [2] La densité recommandée est 31 kg / m^2 et la densité maximale est de 38 kg / m^2. [3] Si vous avez plus d'un poids cible ou si vous faites du détassement, séparer les colonnes «c et d» pour mettre plus d'un chiffre.

Étapes 3 et 4 : Calcul du nombre d'oiseaux basé sur le nombre de mangeoires et d'abreuvoirs

	Capacité en nombre d'oiseaux des mangeoires			**Capacité en nombre d'oiseaux des abreuvoirs**		
	e N^{bre} total de mangeoires	f Recommandation: n^{bre} d'oiseaux / mangeoire	g Capacité des mangeoires (e x f)	h N^{bre} total d'abreuvoirs	i Recommandation : n^{bre} d'oiseaux / abreuvoir	j Capacité des abreuvoirs (h x i)
Étage 1			0			0
Étage 2			0			0
Étage 3			0			0

Étape 5 : Calcul du nombre maximum de poussins à placer

	k Capacité la moins élevée en termes d'oiseaux selon la superficie (d), les mangeoires (g) ou les abreuvoirs (j)	L Mortalité réelle prévue (%)*	m Nombre maximum de poussins à placer (k x 100) ÷ (100 - L)
Étage 1			0
Étage 2			0
Étage 3			0

*selon l'historique de la ferme et incluant le 2 %.

Vétérinaires

Nom : Téléphone : Courriel :	Nom : Téléphone : Courriel :

Annexe 3 - Plan d'urgence

INCENDIE	INONDATION
1.	1.
PANNE D'ÉLECTRICITÉ (et de génératrice)	**EAU : COUPURE D'EAU / CONTAMINATION**
1.	1.

Pompier – Ambulance – Police : 911

Annexe 4

PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

	NOM	TÉLÉPHONE CELLULAIRE	TÉLÉPHONE RÉSIDENCE
PROPRIÉTAIRE(s)	1.	( )	( )
	2.	( )	( )
EMPLOYÉ(s)	1.	( )	( )
	2.	( )	( )
ABATTOIR(s)	1.	( )	( )
	2.	( )	( )
VÉTÉRINAIRE(s)	1.	( )	( )
	2.	( )	( )
AUTRES* *précisez :*	1.	( )	( )
	2.	( )	( )
	3.	( )	( )

**Remorqueur local, réparateur de génératrice ou de système d'alarme, électricien, plombier, etc.*

POMPIER-AMBULANCE-POLICE : 911

Une initiative concertée de l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière, des Couvoiriers du Québec, des Éleveurs de volailles du Québec, des attrapeurs de volailles, des transporteurs de volailles et de l'Association des abattoirs avicoles du Québec financée en vertu du programme Salubrité, biosécurité, traçabilité et santé et bien-être des animaux, conformément à l'accord Canada-Québec Cultivons l'avenir 2.

AAAQ

AQINAC Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière

Les Couvoiriers du Québec inc.

Les Éleveurs de volailles du Québec